



Non restitution de caution - representation par avocat

Par **cbuesmendi**, le **21/09/2010** à **22:56**

Bonjour,
J'ai quitté un appartement il y a 2 mois. La propriétaire nous a cherché des noises depuis le début, nous avons néanmoins toujours payé et rendu l'appartement en excellent état. Elle a pris 3h30 pour l'EDL de sortie, avec lampe électrique, notant les moindres détails, l'usure normale est devenue dommage mais j'ai réussi à signer un EDL qui certifie que tout est en bon état ou si mauvais état, provoqué par l'usure normale, sauf quelques détails qui m'ont échappé mais ne devraient pas être excessifs en terme d'argent.
Les 2 mois pour la restitution sont achevés et toujours pas de remboursement de caution.
Moi, j'ai déménagé à l'étranger et ne peux me présenter devant un juge si les choses doivent aller jusque là.
Le montant du litige n'est que de 1 100 euros. Cela est-il hors de proportion de se faire représenter par un avocat ? Un avocat accepterait-il ce dossier pour un montant si faible de litige ?
Merci de vos réponses.